

IVOIRIENNE DES TRAVAUX ET D'INGENIERIE
ETUDE - REALISATION -ASSISTANCE
TP - BATIMENT - GENIE CIVIL ET RURAL
(Batiments, Terrassements,Aménagement, Assainissement et VRD)
25 BP 284 ABIDJAN 25 (Côte d'Ivoire)
Tél: (225) 22 43 72 72 - Cel: 07 81 66 66

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT UNIVERSITAIRE AU POLE SCIENTIFIQUE ET D'INNOVATION (PSI) DE L'UNIVERSITE FELIX-HOUPHOUET BOIGNY -BINGERVILLE

Description du projet

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de type universitaire au PSI. Il s'inscrit dans le cadre du projet ACE-Impact qui vise à doter le Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable d'infrastructures modernes pour un enseignement et une recherche de qualité au service de l'innovation.

Le bâtiment à construire devra remplir les fonctionnalités suivantes

- 1- **Fonctionnalité pédagogique** : Il s'agit de garantir un cadre qui favorise un enseignement de qualité avec les outils modernes pour plus de confort et de flexibilité dans les modalités d'apprentissage
- 2- **Fonctionnalité recherche** : Le bâtiment devra garantir au regard de ses infrastructures et corps d'états sous-jacents le fonctionnement et l'opérationnalisation d'un plateau technique dédié et performant
- 3- **Fonctionnalité Administrative** : Elle conditionne le cadre administratif adéquat pour tous les services transversaux de gestion et de suivi autour de l'enseignement et de la recherche, notamment les bureaux et espaces dédiés aux administratifs et au personnel enseignant
- 4- **Fonctionnalité esthétique et performance énergétique du bâtiment** : le génie créatif conceptuel garantira une visibilité extérieure du bâtiment avec la possibilité de limiter la consommation énergétique dans contexte de climat changeant
- 5- **Fonctionnalité technique** : La capacité des locaux techniques et les équipements afférents devront permettre de couvrir les besoins en électricité, eau et gaz spéciaux nécessaires au fonctionnement des équipements dans un confort climatique

Zone d'implantation et d'aménagement du bâtiment

La zone d'implantation couvre une superficie de 2000 m². L'aménagement architectural se fera sur une superficie de 1800 m² et comprend

- La surface utile du futur bâtiment
- Plusieurs zones extérieures de circulation et d'accès
- Des emplacements pour les véhicules et autres engins roulants à 2 roues

APERCU ARCHITECTURAL DU BATIMENT ET LOCALISATION





